

INDEX

RÈGLE

PRÉSIDENT, LE (suite)	
Exception	40(7)
Étude des questions	40(5)
Interruption	40(6)
Timbre d'appel	67(1)
Tenue du vote	67(2)
PRÉSIDENT, LE (à titre provisoire)	11
Nomination, Comité de sélection	86(1)a
Validité des actes	12
PRÉSIDENTS DE COMITÉ	
Ajournement quotidien	13(1)
Choix par le comité à la réunion d'organisation	89
Dépenses, dépôt des rapports	105
Radiodiffusion, autres arrangements	131(2)
Rapports de comité présentés au Sénat	98(1)
Signature d'un projet de loi modifié et des divers amendements	102
PRIVILÈGE (<i>Voir: Question de</i>)	
PRIVILÈGES DU SÉNAT, SÉNATEUR DOIT PRÉSERVER	44(1)
PRIVILÈGES, RÈGLEMENT ET DE LA PROCÉDURE, COMITÉ PERMANENT	
Mandat	87(1)f(i-iii)
Questions de privilège, soumis au	44(7), 87(1)f(ii)
Quorum	87(1)f
juillet 1993	28